

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 13 février 2015

**Service instructeur**  
Mission Montagne

N° CP-2015-2-6-1

**Service consulté**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS DE MONTAGNE  
ETE/HIVER  
SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE (SMIBA)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le vote de subventions d'investissement d'un montant total de 1,2 M€, à verser sur la période 2015-2016, à raison de : une tranche de 400 000 € en 2015, une seconde tranche de 800 000 € en 2016, au bénéfice du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Ces subventions sont destinées au financement d'opérations d'aménagement du site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace.

Une nouvelle convention couvrant la période 2014-2018 est proposée au vote.

### Introduction

Le syndicat mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) a pour vocation la mise en valeur et la gestion du site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace, s'agissant des activités de loisirs de montagne hiver comme été.

Le syndicat a entrepris un vaste programme de restructuration et de modernisation du site du Ballon d'Alsace via une convention pluriannuelle signée en 2006, assortie d'un avenant couvrant la période 2011-2015.

Les départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort se sont engagés à parité sur des montants respectifs de 3,1 M€ de subventions sur un programme global de travaux d'une valeur de 13,2 M€.

Pour mémoire, ce programme a notamment permis la réalisation des équipements suivants :

- l'acquisition des remontées mécaniques au Langenberg ;
- l'aménagement routier des secteurs Gentiane et Chaumière ;
- la création d'un jardin des neiges ;
- la construction et la modernisation de plusieurs téléskis ;

- la construction de bâtiments d'accueil (*Gentiane et Démineurs*) et d'un bâtiment technique
- l'aménagement et le profilage de pistes de ski
- l'installation d'un réseau de neige de culture

A ce jour, les Départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort ont soldé leur engagement financier de 3,1M€.

*(S'agissant du Département du Haut-Rhin, il s'est acquitté au 28 novembre 2014 de sa contribution à hauteur de 2 619 421 €. Il lui reste donc à solder un montant de subventions engagées lors de la CP du 18 décembre 2014 de 480 578,61 €.)*

**Ainsi, la réalisation des obligations financières des parties permet la résiliation amiable de la convention 2006 assortie de son avenant 2011-2015.**

La nouvelle convention à conclure (*Annexe 1*), s'inscrit de manière dérogatoire au vademecum relatif à la politique Montagne dans le cadre des CTV, adopté par la Commission Permanente le 21 février 2014.

Elle devra permettre :

- le financement des opérations en cours, **à l'exclusion de tout nouveau projet ;**
- le financement complémentaire d'opérations antérieures déjà soldées, dont le plan de financement s'est finalement avéré incomplet.

Via cette nouvelle convention, le Département du Territoire de Belfort apportera sa contribution suivant le principe de parité avec le Haut-Rhin, à hauteur de 1,2 M€ répartis sur 3 années.

Les contributions respectives apportées par l'ensemble des membres du SMIBA via la nouvelle convention 2014-2018 à conclure, sont récapitulées dans le tableau figurant en page 5 du présent rapport.

## **I. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2015**

### **1. Acquisition des bâtiments Clarines et Campanules**

Le SMIBA s'est porté acquéreur de ces deux bâtiments afin de pouvoir disposer de la maîtrise foncière et immobilière nécessaire dans un premier temps pour envisager, ultérieurement, la question de l'hébergement touristique.

Le SMIBA est actuellement propriétaire de trois bâtiments (Musardière, Myrtille et Bruyères) sur cinq que compte ce secteur constructible et envisage d'acquérir les deux derniers bâtiments privés situés sur le lotissement des Sapins (Clarines et Campanules) pour un montant arrêté à 550 000 € (frais notariés inclus).

Le Département du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 247 500 € pour le financement de cette opération immobilière.

**Les crédits de paiement nécessaires à l'acquisition de ces deux bâtiments, d'un montant de 247 500 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29023.**

## **2. Construction d'une station de traitement de l'eau potable**

Dans le cadre de l'aménagement du site du Ballon d'Alsace, le SMIBA a également été confronté à la remise à niveau d'équipements comprenant la construction d'une station de traitement de l'eau potable ainsi que des travaux d'équipements sur les réseaux, pour un montant estimé à 600 000 €, travaux soutenus pour partie par l'Agence de l'Eau, mais dont 200 000 € restent à répartir entre les membres du SMIBA, soit 90 000 € pour le Département du Haut-Rhin.

**Les crédits de paiement nécessaires à la construction de la station de traitement de l'eau potable, d'un montant de 90 000 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29023.**

## **3. Création d'une régie directe de gestion du domaine skiable**

La délégation de service public étant arrivée à son échéance fin mai 2014 et n'étant pas renouvelée avec les exploitants privés, le SMIBA s'est organisé pour créer un régie directe pour assurer la gestion du domaine skiable du Ballon d'Alsace dès la saison hivernale 2014-2015. Des investissements sont nécessaires au démarrage de cette régie (matériel technique) pour un montant estimé à 88 890 € à répartir entre les membres du SMIBA, soit 40 000 € pour le Département du Haut-Rhin.

**Les crédits de paiement nécessaires à la création de la régie consacrée à la gestion du domaine skiable, d'un montant de 40 000 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29023.**

## **4. Pose d'un fourreau fibre optique**

Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau du système de neige de culture, un fourreau destiné à l'installation de la fibre optique a été posé entre le lac d'Alfeld et le Ballon d'Alsace.

Par ailleurs, à la faveur du chantier conduit par ERDF pour l'enfouissement de la ligne haute tension entre Sewen et le lac d'Alfeld, une gaine PEHD (Polyéthylène Haute Densité) a été installée pour permettre la liaison totale fibre optique, évitant ainsi la réouverture de la chaussée pour une pose future.

Le montant de cette opération, y compris la prestation ERDF, est de 122 727 €.

Le Département du Haut-Rhin pourrait contribuer au financement de cette opération à hauteur de 22 500 €.

**Les crédits de paiement nécessaires au financement de cette opération, d'un montant 22 500 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29023.**

*Les communautés de communes et communes membres du SMIBA interviendront ensemble à raison de 250 000 € au total sur la globalité des opérations relatives à la convention à conclure.*

Les opérations en cours de réalisation, **à l'exclusion de tout nouveau projet**, et identifiées à parité avec le Département du Territoire de Belfort, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Dépense subventionnable HT €	Taux d'aide %	Montant de la subvention € CG 68	Montant de la subvention € CG 90
Acquisition bâtiments Clarines et Campanules	550 000	45	247 500	247 500
Construction d'une station d'épuration eau potable	600 000	15	90 000	90 000
Matériel d'exploitation régie ski alpin	88 890	45	40 000	40 000
Pose d'un fourreau fibre optique	122 727	18	22 500	0.00
Etude secteur hébergement « Sapins »	50 000	50	0.00	22 500
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES</b>			<b>400 000</b>	<b>400 000</b>

## II. TRANCHE COMPLEMENTAIRE AU FINANCEMENT D'OPERATIONS DU PROGRAMME GLOBAL D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation du site du Ballon d'Alsace, le SMIBA a réalisé un certain nombre d'opérations dont le plan de financement s'est finalement avéré incomplet. Cette situation a amené le syndicat mixte à constater un déséquilibre budgétaire porté à la connaissance du Département lors d'une réunion en date du 25 novembre 2014.

Conformément aux plans de financement initiaux de ces opérations, les financeurs autres que les membres du syndicat ont été recherchés, mais n'ont finalement pas apporté la totalité des concours sollicités, alors que la participation des membres avait été appelée préalablement, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel des travaux : 13,2 M€

Collectivités membres du SMIBA : 6 820 000 €

- Département du Haut-Rhin : 3 100 000 €
- Département du Territoire de Belfort : 3 100 000 €
- Communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de la Haute-Savoireuse, et Communes de St-Maurice-sur-Moselle et Riersvescemont : 620 000 €.

Autres collectivités publiques : 6 380 000 €

- Etat et Union européenne : 2 960 000 €
- Région Alsace : 1 320 000 €
- Région Franche-Comté : 1 220 000 €
- Région Lorraine : 600 000 €
- Département des Vosges : 280 000 €.

Finalement, le coût total du programme réalisé s'établit à 13 268 000 € alors que **le montant des financements obtenus auprès de l'ensemble des partenaires n'atteint que 11 209 406 €**. Il reste ainsi à la charge du SMIBA une somme de 2 058 594 €.

Le Département du Haut-Rhin est sollicité à parité avec le Département du Territoire de Belfort à hauteur de 800 000 € chacun, les autres membres du SMIBA intervenant ensemble à raison de 230 000 €.

L'engagement de principe de participer au bouclage du programme initial, en accord avec les partenaires financiers membres du SMIBA, conduirait le Département à voter en 2016 des subventions à hauteur de 800 000 €, lesquelles émargeront à l'AP globale pluriannuelle votée en 2013.

Les opérations soldées concernées par ce défaut de financement, lesquelles ont déjà bénéficié d'une subvention départementale, à l'exception de l'opération de révision I30 du téléski Mannheimer, sont récapitulées au tableau figurant en annexe 2 au présent rapport.

\* \* \* \* \*

Pour l'ensemble des opérations présentées aux paragraphes I et II du présent rapport, le plan de financement auquel s'engagent les membres du SMIBA pour la période 2014-2018, conformément à la convention jointe en annexe 1, est récapitulé ci-dessous :

Collectivités membres	CALENDRIER DES VERSEMENTS - TOTAL VERSE PAR MEMBRE						
	2014	2015	2016	<b>Total Dept M€</b>	2017	2018	<b>Total CC + communes</b>
Dept 68	0,00	400 000	800 000	<b>1,2</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Dept 90	400 000	400 000	400 000	<b>1,2</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
CC + Communes*	20 000	57 500	57 500		57 500	57 500	<b>250 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>420 000</b>	<b>857 500</b>	<b>1 257 500</b>	<b>2,4</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>250 000</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS = 2 650 000 €</b>							

\* communes de Saint-Maurice sur Moselle et Riersviesmont

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)
  - **au titre du budget 2015**, des subventions d'investissement, d'un montant total de **400 000 €**, destinées au financement des opérations tel que détaillé dans le tableau figurant au présent rapport, à savoir :
    - 247 500 € pour l'acquisition des bâtiments Clarines et Campanules,
    - 90 000 € pour la construction d'une installation de traitement de l'eau potable,
    - 40 000 € pour la création de la régie.
    - 22 500 € pour la pose d'un fourreau fibre optique ;

**Les crédits de paiement, d'un montant 400 000 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29023 ;**
  - d'autoriser le versement de ces montants au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) ;

- d'approuver le projet de convention 2014-2018 ci-joint à conclure avec le SMIBA et ses membres partenaires financiers, lequel prévoit le versement des subventions précitées, ainsi que le principe d'attribution de nouvelles subventions à hauteur de 800 000 € en 2016, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants ;
- de m'autoriser à signer la convention jointe au présent rapport au nom et pour le compte du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER